

**Procès-verbal de l'assemblée générale de création du syndicat des auxiliaires
administratifs**

**10 décembre 2009, 15h30
Salle 2300 du Pavillon Desjardins**

Présences:

- Lee-Anne Béland-Kilbride
- Stéphanie Gignac
- Florence Hudon
- Olivier Jegou
- Sébastien Audet
- Dany Harvey
- Nina Laflamme
- Jean-Julien Mercier
- Isabelle Renaud

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 16h00.

2. Praesidium et secrétariat

Proposition de Nina Laflamme : « Que Jean-Julien Mercier et Sébastien Audet soient respectivement nommés président et secrétaire d'assemblée. »

Lee-Anne Béland-Kilbride appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Rapport des personnes observatrices et invitées

Cinq personnes observatrices sont présentes: Nina Laflamme, présidente du Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement. Sébastien Audet, vice-président aux relations de travail au Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement. Dany Harvey, ayant coordonné la campagne de syndicalisation des auxiliaires administratifs à l'Université Laval à l'été 2009, Isabelle Renaud, représentante régionale à l'AFPC, responsable du secteur universitaire et Jean-Julien Mercier, conseiller syndical à l'AFPC.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposition d'Olivier Jegou : « Que les points 6, 7 et 9 du projet d'ordre du jour soient mis en dépôt afin d'être traités dans une nouvelle assemblée en 2010, compte tenu de leur importance et du faible quorum atteint lors de cette assemblée. »

Stéphanie Gignac appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition d'Olivier Jegou: « Que l'on adopte le projet d'ordre du jour tel que modifié »

Florence Hudon appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Présentation de la campagne de syndicalisation (point d'information).

Présenté par : Nina Laflamme.

Dès la première campagne de syndicalisation du SARE en 2006, on avait l'intention que les auxiliaires administratifs fassent partie de l'unité de négociation. Cependant, des imprévus ont retardé ce projet. La fenêtre d'opportunité s'est ré-ouverte l'été dernier (2009) et le SARE l'a saisie et a fait campagne en collaboration avec l'AFPC. La réalité des auxiliaires administratifs est très semblable à celle des autres auxiliaires. Il suffit de penser à la précarité, aux conditions de travail, au travail de soutien aux autres employées du campus, au fort taux de roulement des membres, à l'objectif premier qui est de diplômé, entre autres. C'est pourquoi le SARE a toujours cru légitime de représenter les auxiliaires administratifs. Les auxiliaires administratifs sont répartis partout sur le campus et effectuent des tâches d'appoint très variées, à temps partiel et temporairement. Pendant la campagne, beaucoup d'efforts ont été mis sur le Service des résidences, où étaient affecté environ 40% de l'unité de négociation. L'unité de négociation devrait totaliser environ 400 membres par année.

Début de la période de questions

Que s'est-il passé par rapport au Syndicat des employés de l'Université Laval (SEUL)?

Réponse de N. Laflamme: Il y a eu quelques démêlés car les auxiliaires administratifs effectuent certaines tâches visées par leur unité de négociation, tout en étant exclus. Le long certificat d'accréditation qui nous a été octroyé fait foi d'une entente qui a eu lieu entre l'Alliance de la Fonction publique du Canada, le Syndicat Canadien de la Fonction publique représentant le SEUL, et l'Université Laval. Nous pourrions donc avoir le droit de négocier collectivement.

Fin de la période de questions.

6. Adhésion au SARE

Ce point a été mis en dépôt.

7. Présentation des statuts

Ce point a été mis en dépôt.

8. Élection d'un comité de négociation

Présenté par: Jean-Julien Mercier.

Le mandat du comité de négociation est de représenter ses collègues face à l'employeur lors de la négociation. Cela signifie de rechercher et recevoir le pouls des auxiliaires administratifs sur le campus par rapport à leurs conditions de travail et par rapport à leurs revendications. Être membre du comité de négociation, c'est se tenir à jour par rapport à ces revendications et garder la réalité des autres membres que l'on représente en tête lors des discussions avec l'employeur.

Pour sa part, la composition du comité de négociation est prévue dans les règlements de l'AFPC. Elle est dictée avant tout par la taille de l'unité de négociation. Dans l'espèce,

l'AFPC procédera à la rétribution d'un comité de négociation formé de trois personnes en vertu de ses règlements. Étant donné que les auxiliaires administratifs ont été syndiqués par le SARE, il y a également une force morale à ce que leur présidente, impliquée lors de la campagne de syndicalisation, fasse partie du comité à titre de membre de soutien. M. Mercier invite donc l'assemblée à se prononcer sur la composition du comité de négociation avant toute chose.

Début de la période de questions:

C'est un travail qui s'étale sur combien de temps?

Réponse de J.-J. Mercier: Cela dépend. Souvent, ça vient par périodes de « rush », signifiant qu'il peut y avoir un effort maximal à donner pendant 1 ou 2 jours à la fois. Cependant, il ne s'agira pas de faire des semaines de 20 heures de travail. Le travail principal du comité est de représenter les membres devant l'employeur. Pour le reste, il y a le SARE et l'AFPC qui vont soutenir le travail.

Quel est, plus précisément, le travail du comité de négociation?

Réponse de J.-J. Mercier: Monter un cahier de revendications, c'est-à-dire voir un peu ce qui se fait ailleurs, et consulter les membres afin de le monter. Il faut aussi faire approuver ce cahier par les membres. Ensuite, il s'agit de représenter les membres devant l'employeur lors des revendications basées sur ce cahier. Il s'agira souvent de blocs de 2-3 heures pendant lesquelles vous serez rémunérés. Finalement, lors d'une entente de principe, il s'agit de se présenter devant les membres et d'expliquer les tenants et aboutissants de l'entente.

Sommes-nous légitimes de négocier si tous les membres du comité de négociation proviennent de la même unité administrative?

Réponse de I. Renaud: Oui. Le travail du comité est de consulter les autres. Pour ce faire, rien ne vous empêche de convoquer des collègues en provenance d'autres unités et d'organiser des discussions sur des enjeux de la convention. Le cahier que vous participerez à monter devra aussi être approuvé devant l'Assemblée Générale.

Fin de la période de questions.

Proposition d'Olivier Jegou: « Que le comité de négociation soit formé de deux auxiliaires administratifs et de Nina Laflamme, présidente du SARE ».

Stéphanie Gignac appuie.

Discussion sur la proposition:

Nina Laflamme mentionne que puisque l'AFPC financera trois personnes sur ce comité, aussi bien faire en sorte que ces trois personnes soient trois auxiliaires administratifs afin de donner plus de représentativité au comité de négociation. La présidence du SARE pourrait alors travailler en soutien à ce comité, tout en en faisant partie intégrante.

Stéphanie Gignac demande le vote sur la proposition. La proposition est rejetée à l'unanimité.

Proposition d'Olivier Jegou: « Que le comité de négociation soit formé de trois auxiliaires administratifs et de Nina Laflamme, présidente du SARE ».

Lee-Anne Béland-Kilbride

Florence Hudon demande le vote sur la proposition. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Élection du comité de négociation

Proposition de Nina Laflamme: « Que Jean-Julien Mercier et Sébastien Audet soient respectivement nommés président et secrétaire d'élection ».

Olivier Jegou appuie. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Olivier Jegou propose la candidature d'Éric Desrosiers comme membre du comité de négociation.

Florence Hudon appuie.

Lee-Anne Béland-Kilbride propose la candidature d'Olivier Jegou comme membre du comité de négociation.

Florence Hudon appuie.

Olivier Jegou propose la candidature de Florence Hudon comme membre du comité de négociation.

Stéphanie Gignac appuie.

Toutes les personnes nommées acceptent la nomination. Éric Desrosiers a déjà accepté cette nomination par courriel.

Éric Desrosiers, Olivier Jegou, Florence Hudon sont élus membres du comité de négociation par acclamation.

Fermeture de la période de mise en candidature

Élection d'un poste de substitut

Olivier Jegou propose Stéphanie Gignac comme membre substitut du comité de négociation.

Florence Hudon appuie.

Stéphanie Gignac accepte cette nomination. Stéphanie Gignac est élue membre substitut du comité de négociation par acclamation.

9. Mandats préliminaires de négociation
Ce point a été mis en dépôt

10. Levée de l'assemblée
L'ordre du jour étant écoulé, Nina Laflamme propose la levée de l'assemblée.

Olivier Jegou appuie.

L'assemblée est levée à 16h42.

Procès-verbal rédigé par Sébastien Audet et Nina Laflamme

Signatures:

Sébastien Audet
Secrétariat d'assemblée

Jean-Julien Mercier
Présidence d'assemblée